

Ministère de la Culture et de la Communication
Direction de l'Architecture et du Patrimoine
Service des études de paysage et de l'équipement, architecture et urbanisme

Commune de Narbonne
Département de l'Aude



ETUDE PRÉALABLE
À LA DÉLIMITATION DU
PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR

Proposition de délimitation
PLAN -

Antoine BRUGMONT, architecte du Patrimoine
Narbonne - juillet 2004



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 30 mars 2005 portant création et délimitation d'un secteur sauvegardé

NOR: MCCL0500212A

Par arrêté conjoint du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer et du ministre de la culture et de la communication en date du 30 mars 2005, un secteur sauvegardé est créé sur le territoire de Narbonne (Aude) en vue de la protection et de la mise en valeur de ses quartiers historiques et de son environnement paysager, dans les conditions fixées par les articles L. 313-1 à L. 313-3 et R. 313-1 à R. 313-23 du code de l'urbanisme. Ce secteur est délimité conformément au plan annexé audit arrêté (1) ; il est d'une superficie de 64 hectares.

(1) L'arrêté et le plan sont affichés pendant un mois à la mairie de Narbonne. Ils peuvent être également consultés à la préfecture de l'Aude, à la direction départementale de l'équipement et au service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Légende :

 PROPOSITION DE DÉLIMITATION
DU SECTEUR SAUVEGARDE